

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DAC 544 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Chantal Rogerat Apostolo 50, rue Edouard Pailleron à Paris 19^e.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Chantal Rogerat Apostolo 50, rue Edouard Pailleron à Paris 19^e ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du 26 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Chantal Rogerat Apostolo 50, rue Edouard Pailleron à Paris 19^e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : «Ici, Chantal Rogerat Apostolo, 1931-2018 a dirigé la rédaction d'Antoinette, journal syndical féminin de la CGT. Ouvrière par choix, intellectuelle, elle fut une figure atypique des luttes syndicales. Esprit libre, engagée pour l'égalité femmes-hommes, elle devint ingénieure de recherches sur le travail et le genre au CNRS. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 700 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO